

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

Ouverture de la séance : 20H30

Désignation du secrétaire de séance : Mme Céline BOYER

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 5 août 2020 : [approuvé à l'unanimité](#)

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité accepte l'ajout d'une question à l'ordre du jour.

1- Informations diverses et Décisions prises depuis le dernier conseil

- Signature de la convention cadre Dispositif Départemental en Faveur du Patrimoine – Restauration de l'Eglise paroissiale Saint-Barthélémy pour l'octroi d'une subvention de 8 400 €.
- Fermeture du camping le 31 août. A la proposition faite auprès des viticulteurs pour ouvrir le camping aux vendangeurs en septembre, seules 3 demandes, le camping a donc été fermé.
- Urbanisme :
 - o de nombreux problèmes de travaux réalisés sans autorisation ou non conforme au projet à résoudre
 - o Notification de l'arrêté d'autorisation pour les 2 permis d'aménager sis Chemin du Colombier et Impasse Beauregard
- Suite à la visite périodique de contrôle électricité des bâtiments communaux, beaucoup de travaux de mise en conformité à prévoir notamment aux écoles et à la cantine. Des devis ont été demandés en ce sens à l'entreprise BRES et à LIOTARD Electricité
- Transfert de l'alarme du local des services techniques route de Vaison à celui de la SAGIVAC route de Carpentras en cours, commande de la vitre en façade.
- Le transfert de charges des budgets assainissement entraînant des difficultés de trésorerie, rendez-vous a été pris auprès du trésorier avec demande d'un audit.
- Nettoyage de la cantine par l'entreprise Ventoux Nettoyage avant la rentrée scolaire. Il convient d'envisager l'achat de matériel et d'un frigo afin de privilégier l'usage de produits frais
- La rentrée des classes s'est bien passée malgré les contraintes liées à la situation sanitaire
- Le Petit Vacqueyrassien est prêt à être édité. Distribution 1^{ère} quinzaine de septembre
- Suite au renouvellement des assemblées il convient de désigner 2 référents communication : actuellement Tony MARTINEZ est le seul référent étant chargé de la mise à jour du site internet, il est maintenu dans ces fonctions et Mme Jessica GOUJON est désignée pour être le second référent.
- Il convient de désigner un référent Téléthon, il est proposé de demander à Monsieur GRAVIER, qui l'était jusqu'à présent, s'il veut toujours assurer cette mission.
- Personnel municipal :
 - o Modification des horaires des cantonniers pendant l'été compte tenu des fortes chaleurs, reprise des horaires normaux semaine prochaine
 - o Yvan ESTEVE est prolongé dans son arrêt maladie, Gaby PLEINDOUX continue le remplacement
- Ouverture des toilettes publiques du Parking de Bellevue, à proximité de l'aire de jeux
- Ouverture de l'aire de jeux
- Demande de RDV avec les candidats aux sénatoriales : les conseillers désireux d'y participer sont les bienvenus
- Projet école numérique en attente de subvention, l'entreprise TIXA va fournir un appareil pour la classe de Mme PONCET dans l'intervalle.

2- Déclaration d'Intention d'Aliéner

a) Vente SCI PANKSON / DELARUE

Vente de la parcelle bâtie référencée B 1403, sise Lotissement Les Jardins de la Fontaine, (plan annexe 1).

Cette parcelle d'une surface de 810 m², (surface habitable 111 m²) est située en zone UC du PLU.

Elle est mise à la vente pour la somme de 345 000 €.

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter

b) Vente GIRARD Gisèle/ SINICO Philippe

Vente des parcelles bâties référencées A 1045 et 1259, sises 52 chemin du moulin (plan annexe 2).

Ces parcelles d'une surface totale de 1 087 m², (surface habitable 140 m²) est située en zone UC du PLU.

Elles sont mises à la vente pour la somme de 280 000 €.

Il convient de se prononcer sur le fait de préempter ou pas.

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter

3- Désignation des représentants de la commune à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges à la COVE

Renouvelée à chaque nouvelle mandature, cette commission est composée d'élus désignés par les conseils municipaux des communes membres d'une intercommunalité. Leur mission consiste à examiner, évaluer et proposer des montants de charges transférées à l'occasion des transferts de compétences.

C'est ensuite aux conseils municipaux et au conseil communautaire qu'il appartient de statuer sur ces montants, sur proposition de la CLETC.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant. Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Ont été désignés, à l'unanimité :

- Titulaire : Mme Agnès BURLE
- Suppléant : M. Philippe BOUTEILLER

4- Questions diverses

a) Répartition du montant des amendes de police (Département de Vaucluse)

La préfecture a informé le département de la somme de 1 325 857 € attribuée au département de Vaucluse au titre des amendes de police pour l'année 2020.

Il convient de transmettre nos éventuels dossiers de demande d'ici la première quinzaine de septembre.

Sont éligibles les ouvrages ou opérations suivantes :

- Aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport
- Aménagement de voiries, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux,
- Equipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport
- Etude et mise en œuvre de plans de circulation
- Création de parcs de stationnement
- Installation et développement de signaux lumineux et de signalisation horizontale et verticale
- Aménagement de carrefours
- Différenciation de trafic
- Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière

Plusieurs pistes sont avancées (feux piétons cotés nord route de Vaison, sens prioritaire route de Montmirail, parkings divers,....) un dossier sera présenté.

Concernant les projets pouvant être financés par les amendes de police, M. FORTÉ demande si des projets ont été identifiés en conseil d'adjoints. Il est répondu que cela n'a pas été le cas de façon formelle mais que la remise en état du feu piéton route de Vaison pourrait en faire partie ainsi que l'installation d'un feu pour les piétons associé au feu tricolore devant la boulangerie.

M. FORTÉ considère que ce sont de bonnes idées et il insiste sur l'importance d'avoir des projets prêts à être financés.

Il indique que le projet de Parking Route de Vaison en lieu et place des anciens services techniques aurait pu aussi en faire partie. Il conteste l'avis émis dans l'interview du maire publié cet été dans la Provence qualifiant ce projet de trop cher par nombre de place. Il indique que cet avis est basé sur une estimation et non sur un devis et que cette estimation a été faite en considérant une toiture en amiante ciment ce qui n'est pas le cas. Il a compris cet avis comme un abandon du projet et regrette que ces décisions ne soient pas prises en commun avant d'être annoncées dans la presse.

M. Le Maire répond que le projet n'est pas abandonné, qu'il a seulement dit qu'on étudiait d'autres solutions et que de plus, le sens de cette interview était de recueillir son avis personnel sur le début de mandat.

Pour M. FORTÉ l'avis du maire publié dans un journal est probablement considéré par les lecteurs comme l'avis retenu après discussion en conseil municipal.

b) Participation de la commune aux frais de scolarité de la commune de Monteux

La commune a été saisie d'une demande de dérogation pour inscrire un enfant de Vacqueyras à l'école de Monteux.

La commune de Monteux demande une participation aux frais de scolarité d'un montant de 677 € par enfant pour la maternelle et 237 € par enfant pour l'élémentaire.

Monsieur le Maire explique que depuis, la commune de Monteux a validé oralement dans le cadre du principe de réciprocité une dérogation sans participation financière du fait que Vacqueyras accueille un enfant de Monteux sans participation financière.

Cependant Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner pour le cas où une telle demande se présenterait à nouveau.

Le conseil municipal décide, à la majorité (13 pour, 2 abstentions (Mmes BURLE et ISAIA) de ne pas accepter de dérogation avec participation financière.

c) RGPD – (protection des Données) – réunion avec le référent COVE Mme BANSE

Monsieur le Maire informe que Mme BANSE a proposé de rencontrer l'ensemble des nouveaux élus afin d'expliquer ses missions et l'impact du RGPD sur le fonctionnement des services. Il demande au conseil de proposer un créneau pour fixer un rendez-vous.

Seront proposés les 5, 6 et 8 octobre à 18h ou 18h30.

5- Questions orales ou écrites :

- **M. Julien BRUNET** : Le foyer laïque demande s'il sera possible d'organiser des lots et un vide grenier fin octobre. Concernant les lotos, les contraintes sanitaires vont compromettre leur organisation. Pour le vide grenier, possible après déclaration en préfecture et accord de la mairie.

- **Mme Sylvie ALAZARD** : Elle demande s'il sera possible de louer de nouveau la salle des fêtes. Les contraintes sanitaires risquent fortement de compromettre cette possibilité (distanciation sociale, 4m² par personnes (restriction du nombre de personnes possible), interdiction de danser)

6- Rapports des commissions municipales

Céline BOYER

o **Ecoles** : Ménage des locaux effectué, organisation de la garderie et la surveillance cantine, avec la directrice de l'élémentaire : études, occupation des locaux, séparation des élèves, protocole d'entrée, avec la directrice de la maternelle : accueil des parents dans l'école, fiches de poste des ATSEM, bureau de la direction

o **Cantine scolaire** : rôle des agents définis, quelques ajustements à revoir, travail sur les menus, commandes, ménage de la cantine, inscription à la semaine

- **Jessica GOUJON** : Journée des associations, affiches, présence des élus souhaitée pour le 12 septembre

Dorian DUBUS

o Epage Sud Ouest du Mont Ventoux : réunion le 3/09/2020 à Mazan, procuration sera donnée

- SMOP : délégation donnée au Maire de Vaison
- **Jean-Louis FORTÉ** : commission sécurité routière pour les manifestations sportives. Pour Vacqueyras Rallye Ventoux Man le 20 septembre 2020. Mesures de sécurité prise par l'organisateur aux croisements gérés par des feux tricolores et au rond point.

Séance levée à 22h 45